



SYNDICAT DES MÉDECINS LIBÉRAUX

Convention Médicale 2024

**Nouveaux tarifs conventionnels
applicables au 22 Décembre 2024**

Nouveaux tarifs conventionnels applicables au 22 Décembre 2024

La Convention signée le 21 juin 2024 prévoit des revalorisations tarifaires dont la date d'application s'échelonne jusqu'au 1er janvier 2026.

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de leur mise en œuvre, des nouveaux actes et nouveaux tarifs à venir au 1er juillet 2025 puis au 1er janvier 2026 (consultation longue du médecin généraliste, revalorisation des visites et soins non programmés, majorations de déplacements etc...).

Nouvelles cotations à appliquer dès le 22 décembre :

En préambule : La valeur de l'acte C reste toujours à 23 € (important notamment pour les médecins de secteur 2 n'ayant pas adhéré à l'OPTAM).

Il est créé un « acte de référence » valorisé selon la spécialité du médecin. Les majorations spécifiques à la spécialité disparaissent (MMG, MPC, MGM...).

ACTES/CONSULTATIONS DE REFERENCE

Consultation du généraliste au cabinet ou à domicile S1 ou S2 OPTAM + S2 si tarif opposable
G/VG = 30 €

Consultation des spécialistes au cabinet ou à domicile S1, S2 OPTAM ou S2 tarif opposable

Consultation du spécialiste (hors MG et suivants)	CS/VS = 26,50 € téléconsult TCS = 30 €
Consultation du médecin physique et rééducation	CS/VS = 31 €
Consultation du gynécologue médical	CS/VS = 32 €
Consultation du gériatre	CS/VS = 32 €
Consultation du psychiatre, neurologue, neuro-psy	CNP/VNP = 50 €
Consultation du pédiatre par enfant de 0 à 2 ans	CEH = 39 € téléconsult TCH = 38,50 €
de 2 à 6 ans	CEK = 35 € téléconsult TCK = 33,50 €
après 6 ans	CEG = 31,50 €

Consultation des spécialistes au cabinet ou à domicile S2 non OPTAM avec dépassement

Consultation du spécialiste (hors psychiatre ou pédiatre)	C/V = 23 €
Consultation du psychiatre, neuro, neuro-psy	CP = 42,50 €
Consultation du pédiatre par enfant de 0 à 2 ans	C + NFP (11,50) = 34,50 €

Avis ponctuel de consultant - Expertise de second recours - Tous secteurs

APC = 60 € hors gériatre, psychiatre ou neurologue

APY = 67,50 € psychiatre, neuro, neuro-psy. Applicable aussi par les gériatres

APU = 74 €

Possibilité de facturer un APC si besoin de voir en consultation dans les 3 mois suivant une téléexpertise demandée par son médecin traitant.

APC possible aussi dans le cadre de l'hospitalisation d'un patient sans médecin traitant.

ACTES LIES A L'AGE DU PATIENT

MOP = 5 € Depuis le **1er janvier 2024**, cette majoration doit être ajoutée par les médecins pour tout patient de 80 ans ou plus dont ils ne sont pas le médecin traitant (applicable en consultation, visite, téléconsultation, urgence et permanence des soins).

20 EXAMENS OBLIGATOIRES DE L'ENFANT

Par médecin S1, S2 OPTAM ou S2 tarif opposable

Médecin généraliste ou pédiatre : **COE = 54 €** (3 examens obligatoires avec certificat)

Médecin généraliste :

- Enfant de 0 à 6 ans **COD = 35 €**
- Enfant de plus de 6 ans **COB = 30 €**

Spécialiste pédiatre :

- Enfant de 0 à 2 ans **COH = 45 €**
- Enfant de 2 à 6 ans **COK = 35 €**
- Enfant de plus de 6 ans **COG = 31,50 €**

Par médecin S2 non OPTAM avec dépassement

Médecin généraliste :

- Enfant de 0 à 6 ans **COV = 28 €**
- Enfant de plus de 6 ans **COA = 23 €**

Spécialiste pédiatre :

- Enfant de 0 à 2 ans **COJ = 34,50 €**
- Enfant de 2 à 6 ans **COA = 23 €**

MAJORATIONS POUR SOINS NON PROGRAMMES

SHE = 5 € Majoration pour prise en charge entre 19 et 21h d'un patient à la demande de la régulation par médecin **hors psychiatre**.

Cumul avec SNP = 15 € (si envoi par le SAS) ou **MRT = 15 €** (si envoi par 116-117 ou 15)

MHP = 5 € Majoration dimanche et nuit hors urgence

La majoration d'urgence F = 19,06 € pour consultation au cabinet un dimanche ou jour férié est désormais réservée au médecin de garde ou à la prise en charge d'une urgence vitale nécessitant une hospitalisation.

REVALORISATIONS PAR SPECIALITE

ENDOCRINOLOGUES ou médecine interne avec compétence en diabétologie

MCE = 26,50 € Consultation coordonnées très complexe endocrinologie diabète

DERMATOLOGUES

CDE = 54 € Consultation de dépistage du mélanome

PSYCHIATRES ET PÉDOPSYCHIATRES

MAF = 23 € Majoration pour prise en charge d'une pathologie psy d'un enfant, au moins égale à un an

MPF = 23 € Majoration pour consultation annuelle de synthèse de la pathologie psy grave d'un enfant

MP = 12 € Majoration psychiatre pour enfants étendue aux adultes jusqu'à 25 ans

CP 0,8 = 34 € Prise en charge intensive continue d'un épisode de décompensation psychique

URGENTISTES

U03 = 35 €

U45 = 48 €

MVU = 10 € Majoration de la consultation si le passage du patient de > 75 ans arrivé en ambulance ou avec le SAMU est suivi de son hospitalisation



SYNDICAT DES MÉDECINS LIBÉRAUX

ADHÉRER AU SML



TÉLÉCHARGER L'APPLICATION DU SML



Disponible sur
App Store



Disponible sur
Google Play

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX



Twitter du SML



Facebook du SML



LinkedIn du SML



Youtube du SML